

Commission de suivi du dossier « Châssis et portes extérieures des bâtiments »

Réunion du 26 mai 2021 avec M. Cyriaque Artières, architecte.

Présent.e.s: M. Liberman, Mme Jolly-Vallet, Mme Favreau, M. Loire. Excusée: Mme Goutte

La réunion a permis de poursuivre la réflexion mise en œuvre suite à la décision 27.1 de l'AG de 2019 (principe de procéder aux travaux de remplacement des portes d'accès des bâtiments 6 à 12)*.

M. Artières, architecte, a été désigné maître d'œuvre. Dans le cadre de cette mission il a fait procéder à un métrage des éléments concernés, et effectué la consultation de l'entreprise Lorenove en fonction du programme défini et des options qui lui avaient été soumises.

Un devis de la société Lorenove a été obtenu. Les échanges de la réunion se sont appuyés sur son contenu.

Un premier point doit être préalablement souligné: l'architecte Monsieur Artières a besoin d'un contrat de mission. Celui-ci devra porter sur l'étude, le cahier des charges, l'appel d'offre et le suivi des travaux. M. Artières va nous soumettre une proposition en amont de la réunion du CS prévue pour la mi-juin.

Dans un second temps, le cahier des charges mis à jour en fonction de nos observations sera soumis à validation du CS; une fois celle-ci obtenue, l'appel d'offre pourra être lancé.

*Rappel de l'enveloppe votée: 70 000€ TTC (bâtiments 6-8-10 + étude du 12). Rappel du montant du devis Lorenove de 2019: environ 58 000€ TTC pour les bâtiments 6-8-10).

Aspects techniques:

-Choix du matériau: le devis Lorenove propose l'aluminium. L'option « acier » (comme l'existant) est discutée pour la comparer à l'aluminium. M. Artières nous indique d'une part que le choix de l'acier serait plus coûteux, d'autre part que les aluminium proposés aujourd'hui présentent des qualités de haute résistance adaptée à ce type d'usage. Il préconise l'aluminium.

-Vitrage: le devis Lorenove indique un double vitrage; l'architecte préconise une qualité Sécurité. Compte-tenu des coûts, nous lui demandons d'étudier la possibilité d'une protection de type garde corps (comme dans le hall de 10) ou grille (comme dans les locaux à conteneurs) en partie basse. Nous pourrions-nous déterminer en fonction de la différence éventuelle de coût et de la qualité de protection obtenue dans l'un ou l'autre cas.

-Ventilation: Le projet proposé n'incluait pas de dispositif de ventilation (celle-ci est aujourd'hui « assurée » par le manque d'étanchéité des portes). Nous demandons à l'architecte d'intégrer cette option dans sa réflexion (type « grille » ou autre).

-Nous demandons que le projet intègre ferme-portes et bloque-portes pour chacun des ouvrants.

-Nous demandons également de reprendre le principe de possibilité d'ouverture des éléments « trumeau » vitrés présents sur le côté de chaque porte. En fonctionnement habituel, seule la porte s'ouvre; mais au besoin (travaux, déménagement), le trumeau peut être déverrouillé et ouvert pour offrir une largeur de passage plus importante. Ce système est présent sur les portes actuelles mais n'est plus fonctionnel.

-Système de fermeture: pour des questions pratiques et de coûts, nous optons pour des serrures à clés pour l'ensemble des portes (une clé différentes pour chaque bâtiment, mais permettant d'y ouvrir toutes les portes). Pour les halls, nous conservons les système d'ouverture à code ou par interphone (en plus de la possibilité d'ouvrir avec une clé), mais nous demandons à l'architecte de chiffrer l'homogénéisation entre les bâtiments 8 et 10 (code à l'extérieur, interphone à l'intérieur). La porte extérieure de 6 reste ouverte en permanence (aucun changement par rapport à la situation actuelle).

-Le système d'éclairage automatique extérieure devra être intégré à la réflexion afin d'être réinstallé.

Aspects esthétiques:

-Couleur des menuiseries : la couleur proposée est conforme à l'existant : gris anthracite, teinté dans la masse (ce qui est plus résistant qu'un peinture).

-Dessin des menuiseries : M. Artières nous a indiqué être resté conforme au dessin d'origine, mais l'examen détaillé des plans montre qu'un certain nombre de modifications ont été faites, en particulier sur plusieurs portes dont la largeur apparaît excessive (130cm). Nous lui demandons de réexaminer l'ensemble des cotes et de veiller à ce que le dessin des menuiseries respecte au maximum le dessin original des baies et des portes, afin de conserver leur alignement avec celui des fenêtres des appartements au-dessus et de respecter l'harmonie générale des bâtiments.

-Enfin, nous lui demandons de voir s'il est possible de conserver (en les rénovant) les actuelles poignées des portes, dont le dessin est typique des années 1970, afin de les réintégrer au projet final.

Nota – Monsieur Artières ayant pu arriver en avance, la réunion a été précédée d'un échange de vues avec M.Liberman et Mme Joly Vallet sur la rénovation de l'entrée de la Tour 12. Le cas de l'escalier non fondé et de sa dérive par rapport au bâtiment a été évoqué, ainsi que l'hypothèse d'une amélioration de l'accessibilité. La réflexion sur ces sujets, et l'ajustement des connaissances sur la solidité du sol à cet endroit, sont des préalables à l'étude d'un projet global apportant des réponses à la question de l'isolation et de la sécurité. Monsieur Artières indique qu'il va réfléchir aux aspects techniques.